



AERO-CLUB du PAYS de LAPALISSE

Aéro-Club, Le Rançut 03120 PERIGNY - France

Affilié à la Fédération Française Aéronautique
Agréé par la Direction Générale de l'Aviation Civile et par Jeunesse et Sports
Membre du RSA - Membre du C.F.I.

Lapalisse, le 18 décembre 2018

Robert FRADIN
Président

COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2018

Présents : R. Barret, B. Becouze, F. Brosse, B. Champiat, T. Darpin, J.C. Désormière, R. Fradin, D. Galant, J. Michallat, J. Nellier, J.P. Ray, B. Reure, C. Roux, F. Tamin, J. Vojenis.

Invité : A. Grasdorf

Absent : L. Carrier

Le Président note une participation exceptionnelle à cette séance préparatoire de l'Assemblée Générale fixée au dimanche 13 janvier 2019 et remercie les membres pour leur présence.

Bilan des activités : à ce jour il est meilleur pour le FK9 (230 H) que pour le DR400 (194 H) pénalisé par plusieurs périodes d'indisponibilités (grande visite - installation radio)

Bilan financier : à ce jour, malgré les dépenses engagées, il est équilibré avec l'obtention de quelques subventions et l'augmentation du prix des heures de vol du DR 400 appliquée depuis septembre ; tous les tarifs restent donc inchangés y compris celui des cotisations soit : 130 € pour les membres actifs et 62 € pour les membres honoraires. L'idée d'une première cotisation réduite pour les moins de 25 ans et les femmes est maintenue.

En juin prochain le remboursement du prêt contracté pour l'achat des hangars sera terminé, les sommes ainsi épargnées pourraient être consacrées à l'entretien de ces bâtiments.

Cession de la plate-forme

R. Fradin en tant que Président a signé la convention de constitution de servitudes de passages routiers, piétons et des réseaux au profit de nos hangars ; il répond à toutes les convocations et réunions organisées afin de suivre au fur et à mesure les transactions et défendre au mieux les intérêts de l'aéroclub.

D'autres conventions sont en préparation pour l'acquisition du club-house et l'accès aux aires aéronautiques.

Vraisemblablement, l'aérodrome passera en usage restreint courant 2019 et les avions «visiteurs» devront se signaler au préalable, entre autre pour être couverts par leurs assurances.

Une barrière sera installée au niveau de la nationale et l'accès se fera avec un code ou un badge, y compris pour les aéromodélistes. En ce qui concerne ces derniers, l'accès à leur terrain d'évolutions fera l'objet d'une convention de jouissance particulière.

Afin de respecter les consignes de «confidentialité» de CAE, il est demandé aux membres de ne pas aller au-delà d'une zone limitée par la barrière entre le club-house et le hangar de M. Citerne et, autant que possible, de faire respecter cette interdiction lorsque nous recevons des visiteurs.

Statuts - Règlement intérieur :

Les statuts actuels vont être revus en prenant pour base le modèle juridique proposé par la FFA et en y incluant des paragraphes spécifiques à l'ACPL.

Le Trésorier propose de préciser dans le règlement intérieur qu'à son départ, un pilote doit, dans les 6 mois, réclamer les sommes encore disponibles sur son compte ; celles-ci étant acquises à l'aéroclub, passé ce délai.

Ces modifications seront portées à la connaissance de tous les membres et entérinées lors de notre AGO de janvier 2019 (conjointe avec une AGE, nécessaire pour modifier les statuts).

Séminaire FFA à Paris

Compte rendu de Jean-Pierre Ray qui représentait l'ACPL :

DTO : beaucoup d'aéroclubs ont pris du retard mais chez nous la mise en place a été effectuée.

Dans le cadre du DTO, nous devons définir une politique de sécurité en nous basant sur des outils existants : aérodiagnostic (auto-évaluation), retour d'expérience, etc.... Tout ne va pas se faire en quelques semaines, mais à partir de janvier, un groupe de travail sera constitué et commencera à avancer sur le sujet.

Nouvelles licences : la FFA va proposer des licences-assurances de courtes, voire très courtes durées destinées aux personnes qui hésitent à engager des dépenses pour commencer une formation parfois rapidement interrompue.

DIVERS :

Suite au succès du rallye aérien organisé par Jacques Nellier, celui-ci accepte de renouveler l'opération en 2019.

Proposition d'un challenge récompensé par une prime pour le pilote ayant fait le plus grand nombre d'heures sur l'un ou l'autre des appareils du club - ou sur les deux -

En septembre 2019 une journée portes ouvertes sera coordonnée avec les Journées du Patrimoine et Alain Grasdorf, sollicité, accepte volontiers que la section aéromodélisme y soit associée.

Le weedhopper n'a pas encore fait de vol d'essai. Le Trésorier confirme qu'il a occasionné peu de dépenses. Le responsable des assurances va vérifier la période de couverture.

Le moteur Rotax 912 arrive à 1500 H, son bon état de fonctionnement permettrait de l'utiliser plus longtemps, sous réserve d'être couvert par l'assurance en cas de problème. (point à vérifier)

La batterie installée sur l'ULM pose un problème récurrent, l'achat d'un modèle plus puissant est prévu.

Un projet de convention pour faire voler des élèves BIA d'un lycée de Vichy sur le FK9 avec Jacques Nellier est à l'étude.

Intervention de deux membres de la PAF pour évoquer un incident récent, une discussion constructive entre les intéressés est prévue pour un prochain jeudi.

En vue de la prochaine A.G., Bernard Chogne est désigné comme vérificateur aux comptes.

Renouvellement du quart sortant. Toute personne désirant entrer au C.A. Peut, jusqu'au 07 janvier 2019, adresser sa candidature par mail au Président : robert.fradin@wanadoo.fr ou à la secrétaire : pierre.michallat@wanadoo.fr ; l'élection, par vote à bulletin secret, aura lieu lors de l'A.G.

R. Barret, responsable des hangars, rappelle la date du 1er janvier pour le paiement des loyers et la remise des attestations d'assurance.

Rappel : Ne pas faire de vols sur les appareils de l'aéroclub avant d'avoir :

- pris une licence FFA ou FFPLUM 2019
- réglé la cotisation de 130 € - de préférence par virement sur le compte du club, en mentionnant «dont cotisation 2019» en particulier si le virement inclus aussi le règlement d'heures de vol.